

Je ne suis pas **Attributaire de subvention du Siel**

## Mode opératoire de dépôt de certificat d'économie d'énergie



1. Je remplis le tableau d'estimation en remplissant un maximum d'information indiquées dans le tableau, (Mesures + conditions d'éligibilité) et j'envoie un scan par mail à VERTIGO. (Cf. doc1)  
**Pour cette partie merci de lire la page n°2**



2. Je reçois et je signe la convention.



3. J'accepte le devis correspondant aux travaux éligibles - **la date d'acceptation du devis doit être postérieure à celle indiquée sur la convention (Signature manuscrite, date et tampon)**



4. J'envoie la convention et une copie le devis signé et daté par courrier à Vertigo. *A l'adresse ci-dessous.*



5. Je fais réaliser mes travaux



6. Les travaux terminés, j'envoie un scan de la facture à Vertigo pour recevoir l'Attestation sur l'Honneur que je cosigne avec l'installateur, indiquant la bonne réalisation des travaux.



7. J'envoie **par courrier l'original** de l'Attestation sur l'Honneur signée, la facture ainsi que mes coordonnées bancaires (Iban) à Vertigo.



8. Je reçois le **versement de la prime** dans un délai maximum **De 30 jours** à réception du dossier complet.



[cee@vertigo.energy](mailto:cee@vertigo.energy)



**VERTIGO**

34, Avenue Edouard Vaillant

92100 Boulogne Billancourt

## Précision :

Les conditions d'éligibilités sont dans le tableau.

Pour que l'on puisse confirmer les éléments du tableau envoyer dans la première étape, il nous faut :

-Un scan du devis avec les informations utiles surlignées. (**Merci de ne pas envoyer les devis qui ne concerne pas les travaux d'économie d'énergie**).

-Si les informations ne sont pas indiquées sur le/les devis merci de joindre un scan d'un document technique avec les informations utiles surlignées. (**Merci de ne pas nous envoyer les fiches techniques ou les CCTP complets**).

N'hésitez pas à demander aux maitres d'ouvrage ou au SIEIL de vous aider dans cette démarche.